

"HEBERGEMENT" TARIFS VALABLES DES LE 1ER JANVIER 2017

I A charge des résidents, et/ou des régimes sociaux	Long séjour		Court séjour	
- Prix de pension journalier de base (SOHO),	157.40		157.40	
- Entretien immobilier	6.00		6.00	
- Charges mobilières	3.75		3.75	
- Participation au coût des soins	10.80	177.95	10.80	177.95
Participation du canton au titre de maintien à domicile, pour un résident fiscalement vaudois		---		117.95
Solde facturé au résident, qui peut obtenir une participation du service des PC s'il en est bénéficiaire	177.95		60.00	
II Soins facturés à votre caisse-maladie , selon la mesure individuelle du degré de dépendance, PLAISIR, forfait journalier	9.00 à 108.00		9.00 à 108.00	
III Pour les bénéficiaires d'une allocation pour impotent , le supplément correspondant est facturé selon le degré déterminé :	mois	jour	mois	jour
- degré d'impotence 1/3	0.00	0.00	235.00	7.85
- degré d'impotence 2/3	588.00	19.60	588.00	19.60
- degré d'impotence 3/3	940.00	31.35	940.00	31.35
IV Prestations supplémentaires à choix	de 0.00 à 20.00		de 0.00 à 20.00	
- chambre individuelle selon le degré de confort	20.00/mois		15.00 /séjour	
- Taxe mensuelle de location et appareil téléphonique	effectives		effectives	
- Communications téléphoniques	de 5.00 à 100.00/mois		selon disponibilité	
- Raccordement et accès à Internet, selon offres de Cablecom du moment	20.00/mois		5.--/jour	
- TV abonnement au câble Sitel, ou location téléviseur au Maillon				
V Les résidents fiscalement non vaudois se verront facturer :	177.95		177.95	
- Prix de pension journalier de base (SOHO)	PLAISIR		classe plaisir	
- Forfait soins	PLAISIR		36.50	
- Financement résiduel cantonal	-		63.00	
- Forfait incitatif cantonal pour le court séjour				

Pour tout autre renseignement d'ordre administratif, n'hésitez pas à prendre contact avec le bureau de la **gestion clientèle** au
tél. 021.989.53.53 (heures de bureau)